CHAMBRE DES MÉTIERS LUXEMBOURG

FORMATION CONTINUE

2719F

FORMATION POUR TRAVAILLEURS DÉSIGNÉS DU SECTEUR COIFFURE & ESTHÉTIQUE GROUPE A (1-15 SALARIÉS)

Public cible

Les personnes désignées par leur employeur pour implémenter les règles de sécurité et de santé au sein de l'entreprise

Objectifs

* Former la personne désignée par l'employeur en matière de sécurité et de santé dans l'entreprise, suivant l'obligation découlant du règlement grand-ducal du 9 juin 2006 relatif à la formation des travailleurs désignés

Contenu

- Présentation des missions et de la fonction du travailleur désigné
- Législation concernant la sécurité et la santé sur le lieu de travail
- La santé au travail
- Les accidents de travail et de trajet, les incidents graves et les maladies professionnelles
- Les machines et les équipements de travail
- Méthode d'analyse et d'évaluation des risques
- Les facteurs de risques et mesures de prévention
- Management opérationnel de la sécurité et de la santé
- Principes généraux de la prévention

PRIX
280 €

LANGUES
FR

DURÉE
12 h

LIEU(X)
Chambre des Métiers

DATES
Sessions 2026

Mars	09.03 – 16.03
Nov.	02.11 – 09.11

INSCRIPTION EN LIGNE

Retrouvez toutes nos formations sur notre site web et inscrivez-vous en seulement quelques clics !
formations.cdm.lu/formation-continue/formations

CONTACT

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg

T.: (+352) 42 67 67 - 530
F.: (+352) 43 40 67
E.: formation.continue@cdm.lu

Scannez le QR-Code pour vous inscrire !